

## Déchets verts

Les déchets verts, sauf souches d'arbres, dépourvus de tout matériel (ferraille, plastique etc ...) peuvent être déposés au lieu-dit « Les Rouges Terres » propriété de M.Christian Heusler tous les jours ouvrables.

Les déchets suivants sont acceptés :

- Branches d'un diamètre maximum de 12 centimètres et d'une longueur de 2 mètres.
- Le gazon, les feuilles, le foin, les déchets de jardin, les copeaux de bois non traités ou vernis.

### **Par contre, les sacs biodégradables ne sont pas admis.**

Les cendres de bois doivent être éliminées par le biais du sac à ordures SIDP. Attention au risque d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises incandescentes plusieurs jours. Les cendres doivent être entreposées **au minimum 3** jours dans un récipient fermé et entreposé sur un socle incombustible.

## Déchets spéciaux

Les principaux déchets spéciaux de ménage sont les produits chimiques et techniques, tels qu'acides et bases, solvants, produits de nettoyage et d'entretien, produits chimiques pour la photographie, vernis, peintures, colles, décapants, antirouille, produits pour la conservation du bois.

Ces déchets sont collectés **gratuitement** par les centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages, soit pour le district de Porrentruy :

**Station d'épuration du SEPE**, Zone industrielle, Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy

Tél :032/466.33.66.

Ledit centre est ouvert tous les 3<sup>e</sup> lundi du mois de 14h00 à 17h00. En cas de jour férié, report au 4<sup>ème</sup> lundi du mois.